Québec

Gouvernement du Québec
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord
Député de Mont-Royal

Québec, le 4 juillet 2014

Régie de l'énergie
10 JUIL. 2014
Bureau de la présidence

Madame Diane Jean
Présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame la Présidente,

À titre de ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, je suis préoccupé par les capacités actuelles et futures d'approvisionnement en gaz naturel pour les consommateurs québécois, en particulier les entreprises.

En effet, le gaz naturel est porteur de développement économique au Québec puisqu'il fait partie des procédés industriels de plusieurs de nos entreprises. Ainsi, le maintien d'un approvisionnement stable et prévisible ainsi qu'à un prix concurrentiel est essentiel pour maintenir les activités industrielles au Québec et pour attirer de nouveaux investissements.

Or, la stabilité des approvisionnements liée historiquement aux gisements de l'Ouest canadien pourrait être affectée par la conversion d'une partie de la canalisation principale de transport de gaz naturel de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) en oléoduc dans le cadre du projet Énergie Est. Plusieurs entreprises établies au Québec craignent d'ailleurs une pénurie de gaz naturel, notamment dans les périodes de grands froids hivernaux.

Par ailleurs, bien que la production de gaz dans le nord-est des États-Unis est en pleine progression, les consommateurs québécois peinent à y accéder en raison de la congestion des réseaux de transport gaziers en aval de la région de Dawn en Ontario. À cet effet, une entente a été conclue entre TCPL et les distributeurs de gaz naturel en Ontario et Gaz Métro inc. Cette entente est cruciale pour le développement économique du Québec puisqu'elle prévoit un cadre réglementaire novateur pour l'industrie du transport du gaz naturel et des engagements visant à résoudre les différends concernant l'approvisionnement en courte distance dont, notamment, la construction de nouvelles infrastructures permettant de désengorger le gazoduc à l'est de Dawn.

... verso

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
www.mern.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Pour définir ses orientations en matière de sécurité énergétique, le gouvernement du Québec doit être en mesure de bien connaître la demande énergétique à moyen et long termes des consommateurs et d'identifier les différentes options permettant d'y répondre. Ceci s'applique particulièrement aux approvisionnements en gaz naturel.

C'est dans ce contexte que je demande à la Régie de l'énergie, un avis contenant un portrait juste des approvisionnements en gaz naturel et des disponibilités pour le futur et ce, en vertu de l'article 42 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Cet avis devra :

1. Établir les capacités d'approvisionnement en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre, à un prix compétitif, aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes, soit d'ici 2030, en considérant divers scénarios économiques;

2. Étudier différentes options de fourniture et d'approvisionnement possibles pour répondre à la demande de gaz naturel au cours du même horizon en évaluant leur incidence sur les consommateurs de gaz naturel du Québec au niveau de la tarification et de la fiabilité.

Les travaux requis pour ce mandat devront être réalisés dans un souci d'efficacité et aux meilleurs coûts possibles, en utilisant notamment les nouvelles technologies.

L'avis de la Régie de l'énergie devra m'être transmis au plus tard le 12 décembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

PIERRE ARCAND